



DÉLIBÉRATION N°056/2024

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 2024

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZÈRE.

Date de la convocation : 11/06/2024

Date de la publication : 11/06/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - VALADE Pierre - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - MILANESE Antoine - RESSES Lisa - SICARD Christine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - TILLOS Marie-Hélène.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme MOHAND O'AMAR Abdelbaki - DE MARCHI Céline - ALLARD Aurélie - DALL'ANESE Lisa - COUZIGOU Laurent - BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : M. Mme.

Procuration : M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique
Mme DE MARCHI Céline à Mme FABRE Sylviane
Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 17
Procurations : 4
Votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 056/2024 OBJET : DESIGNATION JURYS D'ASSISES 2025.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort de neuf personnes devant constituer le jury d'assises pour l'année 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après tirage au sort,
DESIGNE :**

AR Prefecture

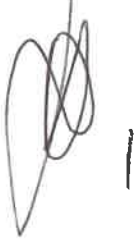
047-214702334-20240617-056_2024-DE
Reçu le 20/06/2024

- **M. BENDAOU Karim**
- **M. BOSSY Romain**
- **M. CAILLET Jean-Yves**
- **Mme COURT Marie-Françoise**
- **M. DOUCHET Jeany, Yanick, Louis**
- **Mme GHORBANI épouse LENOIR Jacqueline, Marie, Parvine**
- **M. HABRI Mounir**
- **Mme NYOSSE VISEUX Laura, Edwige**
- **Mme ROUSSET Martine**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 18/06/2024 et de l'affichage en date du 18/06/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.